

## ARRÊTÉ

### TRAVAUX EN INVESTISSEMENT AU MULTIACCUEIL LES BAMBINS DE L'OISANS – DEMANDE DE SUBVENTION CAF

#### LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS

CCO\_2020\_012A

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment l'article 11,

VU l'article 1er I de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'article 1er IV de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'article 1er II de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

VU le budget de la Communauté de Communes de l'Oisans de l'exercice 2020 ;

VU le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 de la Communauté de Communes de l'Oisans ;

VU l'avis favorable à l'unanimité lors de la réunion des Maires et Maires déléguées en date du 25/06/2020.

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** Le présent arrêté a pour objet le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la CAF pour divers travaux en investissement prévus au MultiAccueil les Bambins de l'Oisans. Le montant sollicité de la subvention CAF s'élève à 50% du coût global HT des travaux détaillés ci-dessous :

### Mise en conformité de l'éclairage électrique

L'éclairage actuel, assuré en ampoules fluo compact, est obsolète et les ampoules ne sont plus disponibles à la vente. L'ambiance lumineuse est agressive pour les enfants comme pour les professionnels. L'entretien des luminaires est difficile et occasionne des dépôts de poussières importants. Le relampage de la structure est recommandé sur la base de LED basse consommation, tout comme la mise en place de luminaires plus faciles d'entretien ainsi que de variateurs d'intensité lumineuse dans les salles d'activités.

Le coût de ces travaux s'élève à 13 719.91 € HT.

### Mise en conformité et rénovation de la cuisine satellite

Les repas sont fournis dans le MultiAccueil. La production est assurée par la cuisine centrale de l'Alpe d'Huez qui livre les repas en liaison froide.

Le stockage, la préparation et la remise en température sont assurés par un agent de service. La plonge est aussi assurée sur place. Ainsi, conformément aux directives sanitaires HACCP de la DDPP, aux préconisations de la sécurité au travail, la cuisine centrale doit être mise en conformité et rénovée, au niveau des plans de travail, de la ligne de plonge et du four de remise en température.

### Mise en conformité de la biberonnerie

La biberonnerie actuelle est composée d'éléments en bois difficiles à entretenir et d'un évier trop petit. De plus, son organisation ne permet pas une activité ergonomique. L'équipement doit être rénové en conséquence et conformément à l'HACCP.

Le coût des travaux pour la cuisine satellite et la biberonnerie s'élèvent à 23 072.67 € HT.

**Article 2 :** Le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié sur le site Internet de la Communauté de Communes de l'Oisans.

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le 06/07/2020

**SLOW**

ID : 038-243800745-20200626-CCO\_2020\_012A-AR

**Article 4** : Le Président de la Communauté de Communes de l'Oisans informe sans délai et par tout moyen les conseillers communautaires de cet arrêté et en rend-compte compte à la prochaine réunion du conseil communautaire.

Fait à Bourg d'Oisans, le 26/06/2020

Le Président,  
Christian PICHOU  
Maire du Freney d'Oisans  
Conseiller Régional



Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le 06/07/2020



ID : 038-243800745-20200626-CCO\_2020\_012A-AR